



Dique externe sous garantie

Par **funky**, le **04/10/2008** à **16:53**

Bonjour

J'ai acheté un disque externe au magasin Le Clerc, le 14/06/08.

Je le déposais au service après-vente le 27/08/08, car il ne marchait pas.

Ils viennent de m'annoncer qu'il est en panne totale, et ils m'ont en donner un autre en échange.

Seulement toutes les données stockées sur le 1er disque externe sont perdus.

Puis -je porter réclamation pour ces pertes de donnée .

Merci de me répondre .

Michel Cormier